

Département  
de la Moselle

COMMUNE de VALMONT

Arrondissement  
de Forbach

Extrait du procès-verbal  
des délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de conseillers

élus :

23

Conseillers en fonction :

22

Conseillers présents :

17

Séance du 2 mars 2020 à 19h30 - Convocation du 24 février 2020

Sous la présidence de M. Salvatore COSCARELLA, Maire de VALMONT

**Présents :** M BADER – Mme BURTART - M. CAVALIERE - M. COSCARELLA - Mme DAMM - Mme. KELLER - Mme KLUCZYK – M. MULLER – M. PERON - Mme PINCEMAILLE – M MUNCH – Mme RINOLDO – Mme ROMMING - M THIL - Mme TOURDOT - M TOURSCHER - Mme WINTER

**Absents excuses :** M. BAUMANN – M. GODFRIN

**Absents non excusés :** M ARMATO - Mme HENRIOT - Mme MASSING

**Procurations :** JM. GODFRIN à J. THIL

**Secrétaire de séance :** conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme TOURDOT Nathalie est nommée secrétaire de séance, Mme HAMANN Christine étant auxiliaire du secrétaire.

## **Point N°0 : Informations**

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Dans le cadre de la délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal, le Maire a autorisé l'encaissement des chèques suivants :
  - Chèque Déjeuner : Ristourne : 60 €
  - SMACL : règlement IJ du 11/09 au 31/12/2019 : 172,79 €

**Approuvé à l'unanimité**

## **Point N°1 : Compte administratif 2019 Lotissement Bellefontaine**

Rapporteur : Monsieur Thil

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu l'article 2121-14 du CGCT

**Approbation du compte administratif du budget communal 2019** (budget Lotissement) :

- le Maire quitte la séance
- sous la présidence de M. THIL, adjoint aux finances, il est demandé aux membres du conseil municipal d'examiner le compte administratif « Lotissement Belles Fontaines » 2019 qui s'établit ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté					0,00	0,00
Opérations réelles			423 817,17	976 495,90	423 817,17	976 495,90
Opérations d'ordre	554 012,56				554 012,56	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>554 012,56</b>	<b>0,00</b>	<b>423 817,17</b>	<b>976 495,90</b>	<b>977 829,73</b>	<b>976 495,90</b>
Résultat de clôture	554 012,56			552 678,73	1 333,83	

**Approuvé à l'unanimité**

### **Point N°2 : Compte de gestion 2019 Lotissement Bellefontaine**

Rapporteur : Monsieur Thil

- après s'être fait présenter le budget « Lotissement Bellefontaine » de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire et aux rattachements ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion Lotissement Bellefontaine 2019.

**Approuvé à l'unanimité**

### **Point N°3 : Compte administratif 2019 Commune**

Rapporteur : Monsieur Thil

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu l'article 2121-14 du CGCT

**Approbation du compte administratif du budget communal 2019** (budget principal) :

- le Maire quitte la séance
- sous la présidence de M. THIL, adjoint aux finances, il est demandé aux membres du conseil municipal d'examiner le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	38 866,20					0,00
Opérations de l'exercice	1 009 404,10	2 591 829,35	2 053 684,06	2 470 531,88		1 999 273,07
<b>TOTAUX</b>	<b>1 009 404,10</b>	<b>2 591 829,35</b>	<b>2 053 684,06</b>	<b>2 470 531,88</b>	<b>0,00</b>	<b>1 999 273,07</b>
Résultat de clôture		1 582 425,25		416 847,82		1 999 273,07

Restes à réaliser : Dépenses 2.194.789,88 €  
Recettes 644.484,25 €

Après en avoir discuté et délibéré,

Le Conseil Municipal, approuve le Compte Administratif Commune 2019, tel que présenté ci-dessus.

**Approuvé à l'unanimité**

### **Point N°4 : Compte de gestion 2019 Commune**

Rapporteur : Monsieur Thil

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire et aux rattachements ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion Commune 2019.

**Approuvé à l'unanimité**

### **Point N°5 : Demande de subvention 2020 Club Vosgien**

Rapporteur : Madame Tourdot

La section de Saint-Avoid du Club Vosgien s'occupe de l'entretien de 24 km de balisage de chemins sur notre commune.

Le coût est de 19 € le km, soit une dépense de 456 € au titre de l'année 2020.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser M. le Maire à engager cette dépense.

**Approuvé à l'unanimité**

### **Point N°6 : Participation financière ES Lixing Laning**

Rapporteur : Madame Tourdot

Un tournoi international de football est organisé à RIMINI du 28 mai au 1<sup>er</sup> juin 2020, le coût du voyage a été chiffré à 300 € par personne. Ce tournoi international va permettre aux jeunes de se confronter à des équipes de toute l'Europe. Un jeune de Valmont est inscrit pour ce voyage.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter une participation communale sur le prix du coût du voyage à hauteur de 50 € pour un jeune valmontois qui sera déduite sur son solde restant dû.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide :

- de participer à hauteur de 50 € pour le jeune sportif (PREISS GILBERT Yenis) domicilié à VALMONT.

**Approuvé à l'unanimité**

### **Point N°7 : Travaux sylvicoles 2020**

Rapporteur : Monsieur Tourscher

Vu le courrier de l'ONF référencé DEC-20-862508-00366033/16655 en date du 23/01/2020

L'ONF, gestionnaire de la forêt communale, propose un programme de travaux sylvicoles réalisés en maîtrise d'œuvre pour l'encadrement des travaux et en maîtrise d'œuvre.

➤ **Travaux d'entretien (ou fonctionnement)**

- Nettoyement manuel localisé de régénération de Chêne  
(Localisation : 9b)                      8,66 ha      x 1.010,67 €                      8.752,40 € HT

Le coût total des travaux s'élève à 8.752,40 € HT soit 9.627,64 € TTC et seront prévus au BP 2020.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser les travaux mentionnés.

**Approuvé à l'unanimité**

### **Point N°8 : Convention de servitudes ENEDIS**

Rapporteur : Monsieur Tourscher

Le dossier cité en objet concerne 3 secteurs sur la Commune de VALMONT :

**1/ L'enfouissement de la ligne Haute-Tension Rue du Général de Gaulle.**

Son enfouissement sera effectué sur une parcelle communale :

- S 18, P 206 Général de Gaulle

Les droits de servitude consentis à Enedis seront notamment :

- L'établissement à demeure d'une bande de 3 m de large et la pose d'un câble électrique souterrain Haute Tension (sous accotement) sur une longueur totale de 200 mètres ainsi que ses accessoires

2/ L'enfouissement de la ligne Haute-Tension Rue de la Gare  
Son enfouissement sera effectué sur une parcelle communale :

- S 18, P 71 Rodelstauden

Les droits de servitude consentis à Enedis seront notamment :

- L'établissement à demeure d'une bande de 3 m de large et la pose d'un câble électrique souterrain Haute Tension (sous accotement) sur une longueur totale de 26 mètres ainsi que ses accessoires

3/ Installation de supports béton pour ligne aérienne Haute Tension.

Cette installation sera effectuée sur une parcelle communale :

- S 19, P 132 Reimert

Les droits de servitude consentis à Enedis seront notamment :

- L'établissement à demeure de 2 supports béton dont les dimensions approximatives au sol seront de 430 cm x 180 cm (fondations comprises)
- Le passage des conducteurs aériens d'électricité au-dessus de ladite parcelle sur une longueur totale d'environ 90 mètres.

Les conventions constituent un accord entre ENEDIS et la commune de VALMONT, propriétaire, stipulant que l'ensemble des ayant-droits renoncent à demander pour quelques motifs que ce soit l'enlèvement de la ligne ainsi qu'à effectuer des aménagements mettant en péril l'intégrité de l'ouvrage d'ENEDIS.

Toute dégradation ou préjudice qui serait causée par une intervention ENEDIS seront intégralement pris en charge par l'entreprise.

Les conventions 1 et 2 sont conclues moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 20 € à titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus à l'article 1<sup>er</sup>.

La convention 3 est conclue à titre gratuit, sauf lorsque la parcelle objet de la présente convention fait l'objet d'une exploitation boisée, forestière ou agricole, elle fera alors l'objet d'une indemnité forfaitaire de 20 €.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les termes des conventions ci-dessus présentées
- autorise le Maire à signer tous documents liés à cette opération

**Approuvé à l'unanimité**

## **Point N°9 : Rapport annuel Police Municipale 2019**

Rapporteur : Monsieur Muller

- Monsieur Muller fait état du compte rendu du service Police Municipale pour l'année 2019

Globalement, l'**action** de la police municipale s'inscrit essentiellement dans des obligations et devoirs du Maire quant à assurer dans sa commune :

- **Tranquillité publique**
- **Salubrité publique**
- **Sécurité publique**

Dans ce contexte, sous le contrôle du Procureur de la République et des officiers de police judiciaire territorialement compétents, le bilan 2019 de notre police municipale présente :

- a) **Un volet répressif** : avec **recherche** d'infractions, d'identifications d'auteurs d'infraction, plaintes, verbalisations par :

**251 timbres-amendes (TA)** (stationnements interdits divers, **116** verbalisations électroniques, franchissement de ligne continue, excès de vitesse, non-respect des directions imposées)

**14 rapports dont 3 administratifs** (6 pour des atteintes à l'environnement – **02** délits de fuite – Emission de bruit – Défaut de PC – Refus d'obtempérer – vitesse excessive en raison circonstances) (Habitat insalubre – Destruction d'objets trouvés – Demande de renseignement OMP)

**08** Transactions amiables ou avertissements (2 en 2018)

**01** Plainte déposée en Gendarmerie (7 en 2018)

**0** procédure de fourrière

- b) **Un volet préventif** : avec des missions de surveillance, de présence sur la voie publique tendant à empêcher des infractions ou inciter à des mises en règles. A noter également la participation à des réflexions et propositions visant à améliorer circulation et sécurité.

Dans ce domaine, les différentes actions se concrétisent sous forme :

- **de patrouilles et rondes** de surveillances (journalières)
- **de comptages et vérifications de vitesse** en des endroits réputés sensibles
- **de surveillances particulières** dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances » (en progression d'année en année pour **104** habitants (1.415 rondes de sécurité)
- des **sorties en soirée** lorsque le besoin s'en fait sentir (**41**)
- de **services de circulation** réguliers aux écoles et (**25**) ponctuels (notamment aux obsèques et manifestations officielles, et journées élections...)
- **d'opérations de sauvegarde** des biens et des personnes

Ainsi ont été assurés **381** interventions diverses (conflits de voisinage, accidents matériels, divagations d'animaux, tapages nocturnes ou diurnes, travaux sans autorisation, contrôle des commerçants ambulants etc...) **42** de plus qu'en 2018

- c) **un volet administratif** avec **vérification** de certaines dispositions légales : 01 suite à demande de renseignement du Ministère Public

- **informations** diverses sous forme de rapports administratifs (01) (renseignement à demande de l'officier du Ministère Public).
- **proposition** avec mise en forme d'arrêtés municipaux (**41**) (27 en 2018)
- **rédaction** de courriers administratifs (**126**) (110 en 2018)
- **liaisons** administratives intramuros (élus, écoles, poste...) et plus éloignées, notamment avec la Sous-Préfecture de FORBACH.
- **Gestion des chiens dangereux** conformément à la réglementation spécifique : suivi de 4 chiens existants – 01 nouvelle inscription

#### **Conclusion :**

Bien que la charge de travail et les secteurs de surveillance des services de Police et de Gendarmerie ont amplement augmenté (Magasin Lidl, prise en compte parking La source, gare SNCF, nombreux chantiers en cours : nouveaux lotissements, espace Roosevelt, nouveaux commerces face Lidl), force est de constater que la collaboration entre nos services a largement porté ses fruits en 2019 et a contribué à faire baisser nettement la délinquance sur Valmont. Les statistiques de la Gendarmerie sont en totale corrélation avec ceux de la Police Municipale : on peut observer la baisse significative des infractions de voie publique, notamment des

cambriolages, vols de véhicules, destructions et dégradations et les atteintes à la tranquillité publique.

**Ainsi :**

- Dans le cadre des rapports judiciaires, ce sont toujours les atteintes à l'environnement qui prédominent (**6**)
- Le nombre d'intervention a augmenté par rapport à 2018 ainsi que le nombre de verbalisations (facilité par saisies électroniques et accessibilités à des parkings privés tels que Lidl et La Source)
- le climat d'insécurité dans nos quartiers semble stable et contenu.

Indépendamment de ce point d'information sur l'activité de notre police municipale, la Gendarmerie nous a fait parvenir ses statistiques. On note sur notre commune :

- Diminution des faits de violence **20** pour 22 en 2018
- Diminution des atteintes aux biens **34** pour 62 en 2018
- Diminution des atteintes à la tranquillité publique **21** pour 31 en 2018
- Diminution pour faits d'escroquerie et filouterie **8** pour 12 en 2018
- Diminution pour faits de trafic de stupéfiant **03** pour 4 en 2018

***Document transmis pour information***

Fait et délibéré à Valmont, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme :  
Valmont, le 2 mars 2020

Le Maire  
Salvatore COSCARELLA

Numéro	Objet de la délibération	Page
0	Informations	12
1	Compte Administratif 2019 Lotissement Bellefontaine	12-13
2	Compte de Gestion 2019 Lotissement Bellefontaine	13
3	Compte Administratif 2019 Commune	13-14
4	Compte de Gestion 2019 Commune	14
5	Demande de subvention Club Vosgien 2020	14
6	Participation financière ES Lixing Laning 95	15
7	Travaux sylvicoles 2020	15
8	Convention de servitudes avec ENEDIS	15-16
9	Rapport annuel Police Municipale 2019	16-18
	Sommaire et émargements	19

### Émargements

COSCARELLA Salvatore	MULLER Frédéric	TOURDOT Nathalie
TOURSCHER Jean	BURTART Béatrice	THIL Joël
ARMATO Mario Absent	BADER Daniel	BAUMANN Roger Excusé
CAVALIERE Walter	DAMM Stéphanie	FREY Cédric Démissionnaire
GODFRIN Jean-Marc Procuration à J. Thil	HENRIOT Catherine Absente	KELLER Brigitte
KLUCZYK Olga	MASSING Murielle Absente	MUNCH Jacky
PERON Daniel	PINCEMAILLE Laurence	RINOLDO Valérie
ROMMING Corinne	WINTER Patricia	